

---

---

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de parc éolien de Saint-Philémon  
par Parc éolien Saint-Philémon S.E.C.**

**Dossier 3211-12-191**

**Le 22 octobre 2012**

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

**Québec** 

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien de Saint-Philémon par Parc éolien Saint-Philémon S.E.C. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2011-08-19	Réception de l'avis de projet
2011-08-22	Délivrance de la directive
2011-12-16	Réception de l'étude d'impact
2012-04-25	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-05-11	Réception des réponses aux questions et commentaires, Volume 4
2012-08-09	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-08-31	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires, Volume 5
2012-10-05	Réception des réponses aux questions et engagements

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de Parc éolien de Saint-Philémon S.E.C. consiste à implanter un parc éolien dans la région de la Chaudière-Appalaches, d'une puissance installée totale de 24 MW comprenant huit éoliennes Enercon E-82 de 3 MW chacune sur le territoire de la municipalité de Saint-Philémon. Le site retenu est situé dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse, en terres publiques et privées. L'initiateur de projet, Parc éolien Saint-Philémon S.E.C., est formé de trois partenaires : SP Development Limited Partnership (SPDLP), la municipalité de Saint-Philémon et la MRC de Bellechasse. Ce partenariat établit la participation

financière de SPDLP, à 51 % et des partenaires de la communauté (MRC de Bellechasse et municipalité de Saint-Philémon) à 49 %.

Le parc a été configuré de façon à maximiser la production énergétique tout en considérant les contraintes techniques ainsi que celles liées aux milieux biologique, physique et humain. Le projet de parc éolien, estimé à environ 57 M\$, comprend les éoliennes, les lignes électriques aériennes et souterraines, les mâts de mesure de vent et les chemins d'accès.

Le projet de parc éolien de Saint-Philémon a été sélectionné en décembre 2010 par Hydro-Québec dans le cadre du troisième appel d'offres éolien lancé en avril 2009. Ainsi, il est prévu que Parc éolien Saint-Philémon S.E.C. signe un contrat d'achat d'électricité avec la société d'État d'une période de 20 ans, pour une livraison débutant en décembre 2014.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- Environnement Canada;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Société Radio-Canada.

L'avis de recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- PARC ÉOLIEN SAINT-PHILÉMON S.E.C. *Projet d'aménagement du parc éolien de Saint-Philémon – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Rapport principal*, par Pesca Environnement, décembre 2011, pagination multiple;

- PARC ÉOLIEN SAINT-PHILÉMON S.E.C. *Projet d'aménagement du parc éolien de Saint-Philémon – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : Documents cartographiques*, par Pesca Environnement, décembre 2011, pagination multiple;
- PARC ÉOLIEN SAINT-PHILÉMON S.E.C. *Projet d'aménagement du parc éolien de Saint-Philémon – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 : Études de référence et annexes*, par Pesca Environnement, décembre 2011, pagination multiple;
- PARC ÉOLIEN SAINT-PHILÉMON S.E.C. *Projet d'aménagement du parc éolien de Saint-Philémon – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 : Réponses aux questions et commentaires*, par Pesca Environnement, 8 mai 2012, 50 pages et 4 annexes;
- PARC ÉOLIEN SAINT-PHILÉMON S.E.C. *Projet d'aménagement du parc éolien de Saint-Philémon – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 5 : Réponses aux questions et commentaires, série 2*, par Pesca Environnement, 23 août 2012, 23 pages et 10 annexes;
- Lettre de M. Rahim Rawji de Sprott Power Corporation, à M<sup>me</sup> Hélène Desmeules du ministère de l'Environnement, du Développement durable, de la Faune et des Parcs, datée du 5 octobre 2012, transmise par courriel le 5 octobre 2012 à 15 h 55, concernant les réponses aux questions et engagements.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 22 août 2011. De plus, les partenaires ont transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEFP.

## RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Hélène Desmeules, MA. Géographie, M.ATDR  
Chargée de projet  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres